

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE D'ANNET SUR MARNE

Marchandeu Christian
38 rue Paul Valentin 77410 Annet sur Marne
tél. : 0160260279
télécopieur : 0160260279, Courriel : mairie-annet-sur-marne@wanadoo.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.annetsurmarne.com/>

Objet du marché : aménagement et mise en accessibilité de trottoir - rue du général de Gaulle.

Type de marché de travaux : exécution.
Lieu d'exécution : Rue du Général de Gaulle, 77410 Annet sur Marne.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Les travaux comprennent :
- Installation de chantier, signalisation temporaire de chantier
- Dépose de bordure, démolition de maçonnerie, sciage d'enrobés, décaissement
- Terrassement pour élargissement de structure de trottoir sous espaces verts
- Géotextile, F et mise en oeuvre de grave béton concassé 0/31,5 pour extension de trottoir, BB 0/6 noir
- Pose de bordure T3 béton pour arrêt bus, Bordure T2 béton, Bordurette P1, solin raccordement au droit des bordures
- Mise à niveaux d'ouvrage divers
- Fourniture et pose de mobiliers urbains
- Reprise et mise en oeuvre de terre végétale d'appoint.

Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : .
Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

capacités économiques et financières
- références professionnelles et capacités techniques

Situation juridique - références requises :
- déclaration sur l'honneur prévue à l'article 48 du décret n2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- celles fixées dans le règlement de consultation,

Marché public simplifié : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

01 mars 2019 à 12:00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 janvier 2019.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Cabinet BEC, M. VAILLANT Gilles 6 allée des acacias 77100 MAREUIL LES MEAUX, tél. : 0160012600, courriel : contact@cabinet-bec.fr.

vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou bien les adresser à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur, par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur Jean-Pierre Marjolet, Commissaire Enquêteur - Mairie de Melun - Service Patrimoine et Foncier - Hôtel de Ville - 77000 MELUN ou par internet : enquetepublique-placelevy@ville-melun.fr. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-melun.fr/decoouvrir-melun/publications-municipales>.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de Melun**, en assurant une permanence les jours suivants : **le lundi 18 février 2019 de 9h à 12h - le jeudi 28 février 2019 de 14h à 16h - le mardi 5 mars 2019 de 10h à 12h.**

Son rapport et ses conclusions seront transmis à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Enquête publique

COMMUNE DE MELUN

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTREES SECTION AT N313 ET 315, SITUÉES PLACE ANDRE LEVY.

AVIS N 1

Par arrêté municipal n 2019.113 du 31 janvier 2019 portant mise à l'enquête publique du projet de déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AT n313 et 315, d'une superficie d'environ 679 m², situées Place André Lévy, le Maire de Melun a prescrit l'ouverture d'une enquête publique et désigné Monsieur Jean-Pierre Marjolet, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera **du 18 février au 5 mars 2019** inclus, à la **Mairie de Melun - Service Patrimoine et Foncier, 16 rue Paul Doumer, 77000 MELUN**, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au

Fontainebleau et en mairie d'Avon aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :
- Le mercredi 30 janvier 2019 entre 8h30 et 11h30 en Mairie d'Avon
- Le samedi 16 février 2019 entre 8h30 et 11h30 en Mairie d'Avon
- Le jeudi 28 février 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Avon

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération www.paysfontainebleau.fr, sur le site internet de la mairie d'Avon www.avon77.com et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :
- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
- en mairie d'Avon (siège de l'enquête publique) au 8 rue du Père Maurice - 77210 AVON où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 / du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / le samedi de 8h30 à 11h45)

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Avon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- par courrier postal avant le 28 février 2019 à 17h à l'attention de M. Christian HANNEZO, commissaire enquêteur au siège de l'enquête 8 rue du Père Maurice - 77210 AVON.
- Par courriel à l'adresse suivante mairie@avon77.com avec l'objet « Modification PLUI Fontainebleau/Avon » avant le 28 février 2019 à 17h.

- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique2

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site www.avon77.com et sur le site www.paysfontainebleau.fr pendant toute la du-

rée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de modification du PLUI,
- les avis émis sur le projet de PLUI,
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification du PLUI, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00
marchespublics@teamedia.fr

TEAM MED/A

Constitution de société

Par acte SSP en date du 22/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI ABI

Forme : SCI

Capital : 150 €

Siège Social : 7 Rue du Lavoir, 77610 CHATRES

Durée : 99 ans

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de divers biens immobiliers y compris SCPI ou démembrement de la propriété acquis par décision de l'assemblée générale. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son existence ou son développement

Gérant : Mr Bruno LOPEZ, 7 Rue du Lavoir, 77610 CHATRES
Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Immatriculation au RCS de MELUN.

Le Parisien

Des experts vous conseillent en matière d'annonces légales

01 87 39 84 00

TEAM MED/A



Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM MED/A